

A cet effet, ce n'est pas toujours la branche la plus vigoureuse qu'il faut choisir, mais celle qui se trouvera la plus verticale et la mieux placée.

Pour en activer la végétation, on la laisse intacte, et l'on écarte un peu les autres branches.

Pendant la seconde année, on continue l'ébourgeonnement de la tige, on rabat avec un croissant ou avec une serpette les branches écourtées l'année précédente, mais seulement à douze poncos de la tige; et si la branche-tige avait poussé des branches latérales trop vigoureuses, on les écourterait un peu en éventail.

Pendant la troisième année, on supprime le plus promptement possible, et à rez tige, les chicots des branches écourtées la première année, et l'on écourte un peu et toujours en éventail les branches inférieures de la branche-tige.

Pendant la quatrième année, même conduite; mais on ne supprime qu'un tiers des branches écourtées les années précédentes, afin que l'arbre puisse acquérir une grosseur proportionnée à sa hauteur.

Pendant la cinquième année, on laisse reposer l'arbre.

Pendant la sixième année, on supprime les chicots les plus anciens et la moitié des autres, et l'on continue d'écourter en éventail les branches latérales de la branche-tige.

Enfin, on répète les mêmes opérations tous les deux ans.

Nous devons faire observer que le bourgeon qui a été choisi pour faire la continuation de la tige peut n'être pas toujours placé assez près de sa section pour qu'il ne reste pas un chicot au dessus de la branche-tige. Dans ce cas, on rabat le chicot le plus près possible de cette branche aussitôt qu'elle a acquis assez de grosseur pour en couvrir la plaie avec son écorce, et lorsque l'opération a été bien faite, au bout de deux ou trois ans, on ne reconnaît plus la place où elle existait.

Par ces procédés, les branches ne sont jamais assez fortes pour former de grandes plaies; elles se cicatrisent aisément et sont bientôt recouvertes par l'écorce.

Depuis six jusqu'à quinze ans de plantation, il faut laisser aux arbres isolés, on les émondant, autant de hauteur de tête que de longueur de tronc, c'est le véritable moyen de procurer de belles proportions à leur tige. Au-delà de cet âge, on peut les émonder jusqu'aux deux tiers de leur hauteur totale, mais jamais plus haut, parce qu'alors l'abondance de la sève tourmente la tige, et lui fait prendre des formes bizarres qui en diminuent beaucoup la valeur.

Les nœuds des branches ou des chicots que l'on supprime ou émondant les arbres doivent être rasés bien uniment sur la tige, sans aucun éclat ni protubérance. Les plaies en seront plus larges; mais elles sont plus aisément et plus promptement recouvertes par l'écorce que lorsque l'opération n'est pas faite avec ce soin particulier.

L'émondage des arbres isolés peut se faire sans inconvénient sur les bois durs comme sur les bois blancs. Cependant il faut convenir qu'à l'exception de l'orme, qui à tout âge a la propriété particulière de recouvrir les plaies qu'on lui fait lorsqu'elles sont parées, les autres essences de bois durs ne se prêtent pas aussi bien aux émondages périodiques, et même que si

les époques des émondages sont trop reculées, ils deviennent funestes à ces arbres. Mais lorsque leur tige a été bien formée dans le principe, et qu'on les émonde au plus tard tous les quatre ou cinq ans, on peut sans inconvénient en continuer l'émondage périodique jusqu'à l'âge de trente ou quarante ans. Alors ils ont déjà acquis une tige beaucoup plus élevée que ceux de même essence que l'on aurait abandonnés à la nature.

Quant aux arbres en massifs, tels que les futaies sur taillis, on ne doit jamais se permettre de les émonder, parce que les branches en sont trop anciennes et l'écorce trop dure pour que les plaies de l'émondage puissent jamais se cicatriser et se recouvrir.

Lieux dans lesquels on peut planter des arbres, et précautions à prendre pour le succès ultérieur de ces plantations :

10. Le long des chemins vicinaux.

Les arbres doivent être placés sur le revers d'un fossé d'eau moins trois pieds de largeur, afin d'y être préservés du choc des voitures, et même des premières atteintes des bestiaux.

Jusqu'à l'âge d'environ trente ans, les racines et l'ombrage de ces arbres n'occasionneront aucun tort sensible aux récoltes voisines; mais à compter de cette époque, il augmente dans une progression rapide. On parvient à le diminuer beaucoup en isolant aussi les arbres du côté des terres en culture par un contre-fossé d'un pied de largeur, que l'on rafraîchit exactement tous les trois ou quatre ans, et on émondant les arbres aux mêmes époques.

Dans quelques localités, au lieu, de contre-fossés, on sème, le long des plantations, des fourrages artificiels qui produisent à peu près le même effet, celui d'arrêter l'allongement des racines des arbres.

20. Sur les bords des rivières et des ruisseaux non navigables.

Pour que les plantations d'arbres puissent prospérer dans ces lieux, il faut que les rives des cours d'eau soient disposées de manière que dans les débâcles les glaces ne puissent pas les endommager.

Autour des mares, des étangs, sur les bords des marais tourbeux, sur les marais non tourbeux, et généralement sur toutes les places fraîches et humides qui n'offrent aucun produit et dont les émanations sont malsaines.

40. Autour des prairies oncloes, lorsqu'elles ont une certaine étendue.

50. Sur les grandes routes. Dans ce dernier cas, il faut observer les mêmes conditions que pour la plantation des arbres le long des chemins vicinaux. — (A suivre.)

L'influence de la lumière et de l'ombre sur les végétaux.

L'influence de la lumière est si puissante sur les végétaux, que, quoiqu'ils en soient privés pendant la moitié ou au moins le tiers de leur vie, à raison des alternances du jour et de la nuit, ils s'étiolent et finissent par mourir lorsqu'on les met dans l'impossibilité d'en jouir par le transport et leur séjour dans un lieu où elle ne pénètre pas.

Une diminution de lumière longtemps prolongée et, encore plus, habituelle, doit produire sur les plantes